



COMMUNIQUE

Cameroun : Une condamnation insupportable !

Ne laissons pas faire.

Ahmed Abba, journaliste en langue haoussa de RFI, a été condamné à 10 ans de prison ferme par le tribunal militaire de Yaoundé qui l'a accusé de "blanchiment de produits du terrorisme".

Une peine infligée à notre confrère sans la moindre preuve du motif exposé par la « justice » camerounaise après que Ahmed Abba a été soumis à la torture et à des mois d'humiliation.

15 fois le procès a été reporté, 15 fois les juges ont essayé de trouver des accusations qui ne tenaient pas debout, mais pour la "justice" de ce pays, il fallait condamner et faire taire Ahmed Abba, alors que les audiences lors de son procès ont mis en lumière l'innocence et le professionnalisme de notre confrère.

Le SNJ-CGT appelle la profession, les syndicats de journalistes avec la Fédération internationale des Journalistes (FIJ forte de 600.000 adhérents dans le monde) à faire libérer Ahmed Abba.

Il soutiendra toutes les démarches qui seront effectuées pour notre collègue et espère que la mascarade judiciaire s'arrêtera dans ce pays où règne l'arbitraire.

Le SNJ-CGT se félicite de la décision des avocats de notre confrère de faire appel. Il apporte toute sa solidarité à Ahmed Abba et à ses confrères camerounais.

Il faut en finir avec l'impunité dont jouissent les régimes en Afrique comme ailleurs dans le monde qui foulent au pied la liberté de la presse, le droit des journalistes de faire leur métier, et celui des citoyens à être informés.

Il faut crier haut et fort : Informer n'est pas un crime.

Montreuil, le 25/4/2017